

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 34214 - NIVEAU 4

FORMATION CONTINUE POUR ADULTE



Le BP AP forme les futurs ouvrier.ère.s souhaitant travailler dans le domaine du paysage pour des entreprises du secteur privé comme public.

Les objectifs de formation :

- > Savoir se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- > Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- > Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- > Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- > Mettre en place des infrastructures
- > S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- > Formation continue d'un an
- > Minimum 12 semaines en entreprise / 23 semaines de formation au CFPPA
- > Rythme d'apprentissage : 5 semaines en entreprise / 1 semaine en formation

Début de la formation en septembre

Public

- > Toutes les personnes remplissant les conditions d'inscription et souhaitant se former au métier d'ouvrier paysagiste

Conditions d'inscription

- > Être demandeur d'emploi ou salarié d'une entreprise des espaces verts ou être en reconversion professionnelle
- > Avoir 18 ans ou plus
- > Effectuer le test ou l'entretien de positionnement
- > Être titulaire d'un CAPA ou avoir un niveau BEP ou seconde (au minimum)

Prérequis

- > Avoir une bonne condition physique
- > Aimer le travail en extérieur
- > Avoir une attirance pour la nature

Enseignements professionnels

- C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- C5. Mettre en place des infrastructures
- C6. Réaliser des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts (UCARE)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Enseignement général en lien avec la formation préparée et le travail en entreprise
- > Enseignement professionnelle avec des travaux pratiques sur le site
- > Visites en entreprises
- > Interventions des professionnels
- > Conférences

Installations spécifiques

5 hectares d'espaces paysagers

DIPLÔME

Brevet Professionnel
Niveau 4

DURÉE

Formation continue sur 1 an

MODALITÉS D'ÉVALUATION

5 Unités Capitalisables (UC)
1 UCARE évalué en situations professionnelles
Écrit - Oral - Épreuves pratiques

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos référents sont à votre écoute pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

COÛT ET FINANCEMENT

Sur devis

Financement :

- OPCO : prise en charge totale de la formation
- CNFTP : prise en charge partielle de la formation

*L'apprenti.e perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC.
Ce salaire est versé en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année du contrat.*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Orientation et poursuites d'études

Principalement en BTSa Aménagements Paysagers ou en Certificat de Spécialisation.

L'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les collectivités locales.

Métiers envisageables à l'issue de la formation

Le.a titulaire d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers pourra envisager de devenir :

- > Agent.e / Ouvrier.ère paysagiste
- > Jardinier.ière paysagiste
- > Chef.fe d'équipe paysagiste
- > Coordinateur.trice / Superviseur.e d'équipe

LA SAUSSAYE C'EST AUSSI...

- > Une halle agroalimentaire
- > Une exploitation agricole
- > Un Centre de Documentation et d'Information
- > Des simulateurs de conduite d'engins
- > Un établissement inscrit dans la démarche Biodiv'Expé
- > Un amphithéâtre, foyer des élèves
- > Des infrastructures sportives : gymnase, salle de musculation, terrains sportifs
- > Une restauration
- > Un hébergement



TAUX DE RÉUSSITE
(en 2023)



TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
(en 2023)



TAUX DE POURSUITE
D'ÉTUDE
(en 2023)



TAUX DE SATISFACTION
(en 2023)



TAUX D'INTERRUPTION
(en 2023)



TAUX DE RUPTURE
(en 2023)

Source de l'enquête : 2022-2023

*NC : Non Communiqué
*NR : Non Représentatif



Accueil CFPPA
02 37 33 72 30
cfppa.chartres@educagri.fr



CFPPA
La Saussaye
28630 - Sours



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



@LaSaussayeEPL

